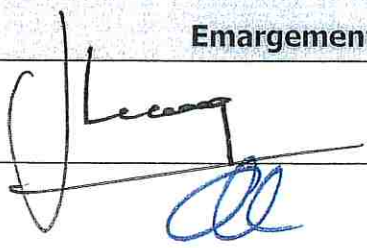
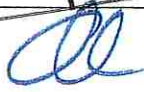
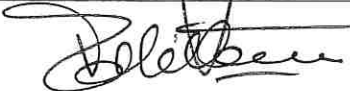
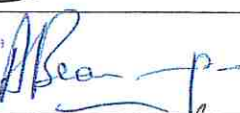
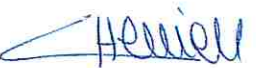


CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

FEUILLE DE PRESENCE DU 08 JUIN 2026

Noms des Conseillers	Emargements
Monsieur Jean-Pierre LECOQ Conseiller de Paris et Maire du 6 ^e	
Madame Chantal LAMBERT-BURENS Première Adjointe au Maire	
Monsieur Paul MARIA Adjoint au Maire	
Madame Iris BERTHOMIER Adjointe au Maire	
Monsieur Charles FLOBERT Adjoint au Maire	
Madame Florence de VARAX Conseillère d'arrondissement	
Madame Arielle BEAUCAMPS Conseillère d'arrondissement	 
Monsieur Olivier SOLERE Conseiller d'arrondissement	
Madame Céline HERVIEU Conseillère de Paris et du 6 ^e	

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

08 juin 2026

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT du lundi 08 juin 2026

Le lundi 08 juin deux mille vingt-six à 18 heures 30, les membres du Conseil du 6^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie du 6^e arrondissement, sur la convocation en date du mardi 02 juin deux mille vingt-six qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10 et L.2121-12.

1 - Réf. : 062026018

Désignation du Secrétaire de séance.

2 - Réf. : 062026019

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 11 mai 2026.

3- Réf. : 062026021

Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 6^e pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

4- Réf. : 062026022

Autorisation donnée au Maire de signer les Conventions entre la Mairie du 6^e arrondissement et les Associations relatives à l'occupation permanente des locaux au Centre André Malraux.

5 - Réf. : 2026 DASCO 26

Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557 020 euros).

6 - Réf. : 2026 DASCO 35

Caisses des écoles - Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville.

7 - Réf. : 2026 DASCO 36

Caisses des écoles - Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles.

8 - Réf. : 2026 DASCO 41

Avenant à la Convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 6^e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

9 - Réf. : 2026 DAC 86

Subventions (120.000 euros) à quatre associations pour l'organisation de manifestations culturelles et avenant à convention avec l'association L'Onde et Cybèle.

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

08 juin 2026

10 - Réf. : 2026 DAC 234

Subventions (22.000 euros) à deux associations organisant des événements littéraires : CIRCE (6^e) et Les Belles Absentes (20^e).

11 - Réf. : 2026 DAC 347

Subventions (934.500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens.

12 - Réf. : 2026 DAE 95

Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris.

13 - Réf. : 2026 DFPE 224

Subventions (16 834 431 euros), avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant.

14 - Réf. : 2026 DPE 20

Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi.

15 - Réf. : 2026 DSOL 55

Subventions de fonctionnement (315 620 euros) et subventions d'investissement (301 504 euros) soit 617 124 € pour 14 associations mettant en place des actions d'aide alimentaire et de solidarité.

16 - Réf. : 062026020

Adoption du règlement intérieur des conseils de quartiers du 6^e arrondissement.

Vœux**17 - Réf. : V062026023**

Vœu émis par Madame Céline HERVIEU Vœu relatif à la création et la publication de critères de cotation pour l'attribution des places en crèches dans le 6^e.

18 - Réf. : V062026024

Vœu émis par Madame Céline HERVIEU relatif aux conséquences des réformes annoncées sur les étudiant·es étranger·es, l'accès au logement et l'accès à l'enseignement supérieur dans le 6^e arrondissement.

19 - Réf. : V062026025

Vœu présenté par M. Jean-Pierre LECOQ et la majorité municipale relatif au retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles publiques parisiennes et à la suppression des temps d'activités périscolaires.

20 - Réf. : V062026026

Vœu présenté par M. Jean-Pierre LECOQ et la majorité municipale relatif à la réorganisation du temps périscolaire du soir autour d'études dirigées de 16h30 à 18h00.

21 - Affaires diverses.

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

08 juin 2026

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Conseiller de Paris et Maire du 6^e,
Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Première Adjointe au Maire,
Monsieur Paul MARIA, Adjoint au Maire,
Madame Iris BERTHOMIER, Adjointe au Maire,
Madame Céline HERVIEU, Conseillère de Paris et du 6^e,
Madame Arielle BEAUCAMPS, Conseillère d'Arrondissement,
Monsieur Olivier SOLERE, Conseiller d'arrondissement,
Madame Florence de VARAX, Conseillère d'Arrondissement.

Membre excusé ayant donné pouvoir :

Monsieur Charles FLOBERT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Conseiller de Paris et Maire du 6^e.

Observations :

1. L'ensemble des débats et des explications de vote sont consultables, via la captation vidéo de la séance, sur le site internet de la Mairie du 6^e arrondissement.
2. Madame Arielle BEAUCAMPS, Conseillère d'Arrondissement, quitte la séance lors de la discussion du point n°9, Réf : 2026 DAC 86, et donne pouvoir à Madame Florence de VARAX, Conseillère d'Arrondissement.

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

08 juin 2026

Ouverture de la séance :

À l'ouverture de la séance, Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, constate la présence de la majorité des membres du Conseil, le quorum est donc atteint.

1 - Réf. : 062026018

Désignation du Secrétaire de séance.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Madame Florence de VARAX, Adjointe au Maire d'Arrondissement, assure les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général des Services de la Mairie du 6^e, est désigné secrétaire auxiliaire, à l'unanimité des votants.

2 - Réf. : 062026019

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 11 mai 2026.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

L'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 11 mai 2026 est adopté à l'unanimité des votants.

3 - Réf. : 062026021

Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 6^e pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants

4 - Réf. : 062026022

Autorisation donnée au Maire de signer les conventions entre la Mairie du 6^e arrondissement et les Associations relatives à l'occupation permanente des locaux au Centre André Malraux.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants

5 - Réf. : 2026 DASCO 26

Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557 020 euros).

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

6 - Réf. : 2026 DASCO 35

Caisses des écoles - Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

08 juin 2026

7 - Réf. : 2026 DASCO 36

Caisses des écoles -Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

8 - Réf. : 2026 DASCO 41

Avenant à la convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 6^e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

9 - Réf. : 2026 DAC 86

Subventions (120.000 euros) à quatre associations pour l'organisation de manifestations culturelles et avenant à convention avec l'association L'Onde et Cybèle.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

10 - Réf. : 2026 DAC 234

Subventions (22.000 euros) à deux associations organisant des événements littéraires : CIRCE (6^e) et Les Belles Absentes (20^e).

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

11 - Réf. : 2026 DAC 347

Subventions (934.500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

12 - Réf. : 2026 DAE 95

Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

08 juin 2026

13 - Réf. : 2026 DFPE 224

Subventions (16 834 431 euros), avenants aux conventions Pluriannuelles d'Objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

14 - Réf. : 2026 DPE 20

Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

15 - Réf. : 2026 DSOL 55

Subventions de fonctionnement (315 620 euros) et subventions d'investissement (301 504 euros) soit 617 124 € pour 14 associations mettant en place des actions d'aide alimentaire et de solidarité.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

16 - Réf. : 062026020

Adoption du règlement intérieur des conseils de quartiers du 6^e arrondissement.

VOTANTS : 9 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à la majorité des votants.

Vœux

17 - Réf. : V062026023

Vœu émis par Madame Céline HERVIEU relatif à la création et la publication de critères de cotation pour l'attribution des places en crèches dans le 6^e

VOTANTS : 9 POUR : 1 CONTRE : 8 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le Vœu émis par Madame Céline HERVIEU est rejeté à la majorité des votants.

18 - Réf. : V062026024

Vœu émis par Madame Céline HERVIEU relatif aux conséquences des réformes annoncées sur les étudiant-es étranger-es, l'accès au logement et l'accès à l'enseignement supérieur dans le 6^e arrondissement.

VOTANTS : 9 POUR : 1 CONTRE : 8 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le Vœu émis par Madame Céline HERVIEU est rejeté à la majorité des votants.

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

08 juin 2026

19 - Réf. : V062026025

Vœu présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ et la majorité municipale relatif au retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles publiques parisiennes et à la suppression des temps d'activités périscolaires.

VOTANTS : 9 POUR : 8 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le Vœu émis par Monsieur Jean-Pierre LECOQ et la majorité municipale est adopté à la majorité des votants.

20 - Réf. : V062026026

Vœu présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ et la majorité municipale relatif à la réorganisation du temps périscolaire du soir autour d'études dirigées de 16h30 à 18h00.

VOTANTS : 9 POUR : 8 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le Vœu émis par Monsieur Jean-Pierre LECOQ et la majorité municipale est adopté à la majorité des votants.

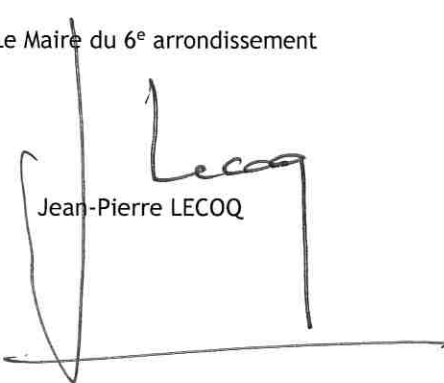
21 - Affaires diverses.

Communication est faite de :

- La date du prochain Conseil d'Arrondissement : le lundi 06 juillet 2026 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h08.

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2026-06-027

2026-06-018

08 juin 2026

Désignation de Madame Florence de VARAX, Conseillère d'arrondissement , en qualité de secrétaire de séance du Conseil du 6^e arrondissement et de Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général des Services, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

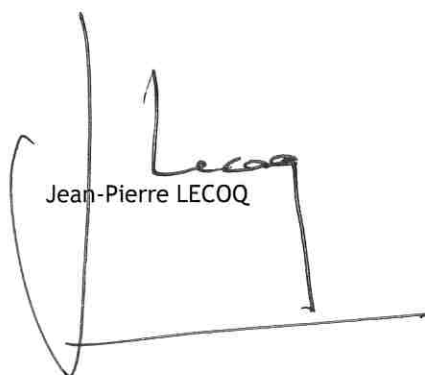
Examen du projet de délibération **062026018** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 9 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION 2026-06-028**

2026-06-019

08 juin 2026

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 11 mai 2026.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

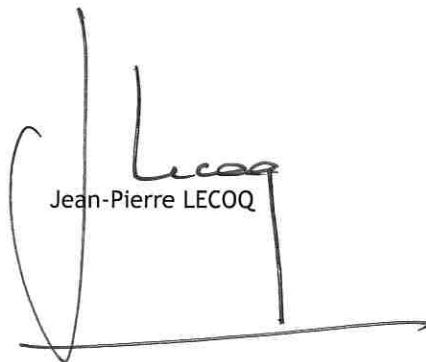
Examen du projet de délibération **062026019** ;

Vu l'article 17 du Règlement intérieur du Conseil du 6^e arrondissement ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 9 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2026-06-029

2026-06-021

08 juin 2026

Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 6^e pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2143-1 ;

Vu l'article L 2511-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération du conseil d'arrondissement en date du 5 mars 2002 ;

Vu le rapport présenté Monsieur Paul MARIA Adjoint au Maire d'arrondissement ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Conseiller de Paris, Maire du 6^e ;

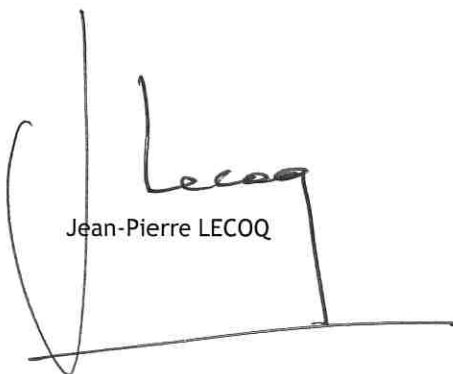
Examen du projet de délibération **062026021** ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Article unique : Le règlement intérieur des conseils de quartiers du 6^e arrondissement, annexé à la présente délibération, est adopté.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 9 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION 2026-06-030**

2026-06-022

08 juin 2026

Autorisation donnée au Maire d'arrondissement de signer les conventions entre la Mairie du 6^e arrondissement et les associations, relatives à l'occupation permanente des locaux au Centre André Malraux.

Vu le rapport présenté par Madame Chantal LAMBERT-BURENS, 1^{ère} Adjointe au Maire d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2511-13 et L.2511-16 ;

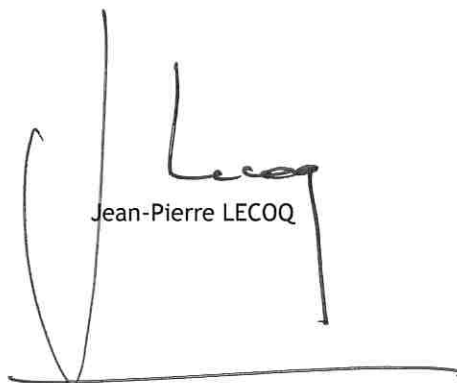
Examen du projet de délibération **062026022** ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Article unique : que soit donnée à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, l'autorisation de signer les conventions relatives à l'occupation permanente des salles du Centre André Malraux du lundi 31 août 2026 au vendredi 25 juin 2027.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 9 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2026-06-031

2026-DASCO-26

08 juin 2026

Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557 020 euros).

Vu le rapport présenté par Madame Arielle BEAUCAMPS, Conseillère d'arrondissement ;

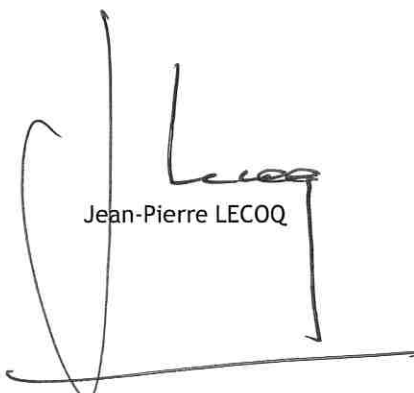
Examen du projet de délibération **DASCO-2026-26** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 9 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION 2026-06-032**

2026-DASCO-35

08 juin 2026

Caisses des écoles - Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville.

Vu le rapport présenté par Madame Arielle BEAUCAMPS, Conseillère d'arrondissement ;

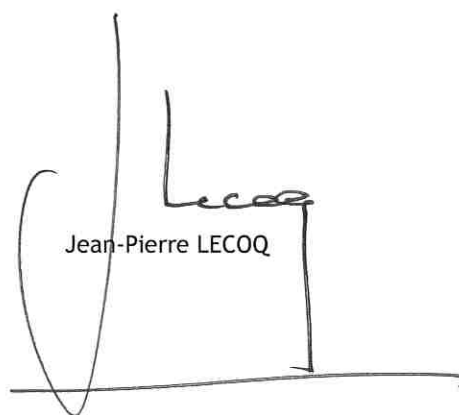
Examen du projet de délibération **DASCO-2026-35** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 9 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2026-06-033

2026-DASCO-36

08 juin 2026

Caisses des écoles - Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles.

Vu le rapport présenté par Madame Arielle BEAUCAMPS, Conseillère d'arrondissement ;

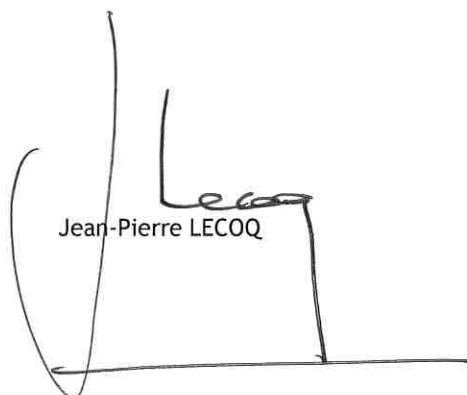
Examen du projet de délibération **DASCO-2026-36** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 9 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION 2026-06-034**

2026-DASCO-41

08 juin 2026

Avenant à la Convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 6^e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

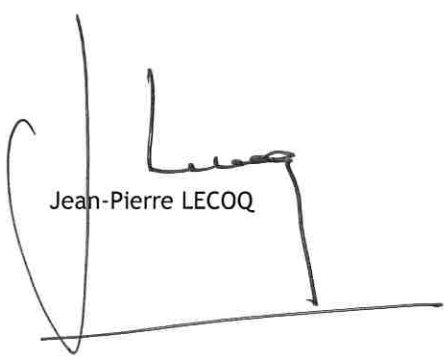
Vu le rapport présenté par Madame Arielle BEAUCAMPS, Conseillère d'arrondissement ;

Examen du projet de délibération **DASCO-2026-41** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 9 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2026-06-035

2026-DAC-86

08 juin 2026

Subventions (120.000 euros) à quatre associations pour l'organisation de manifestations culturelles et avenant à convention avec l'association L'Onde et Cybèle.

Vu le rapport présenté par Monsieur Olivier SOLERE Conseiller d'arrondissement

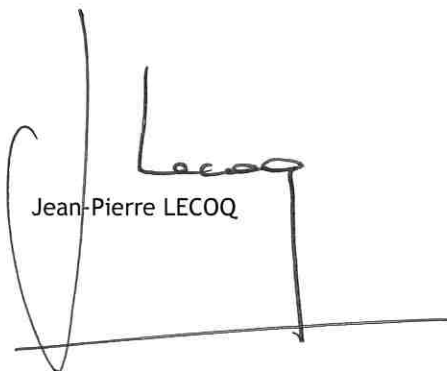
Examen du projet de délibération **DAC-2026-86** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 9 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION 2026-06-036**

2026-DAC-234

08 juin 2026

Subventions (22.000 euros) à deux associations organisant des événements littéraires : CIRCE (6^e) et Les Belles Absentes (20^e).

Vu le rapport présenté par Monsieur Olivier SOLERE Conseiller d'arrondissement

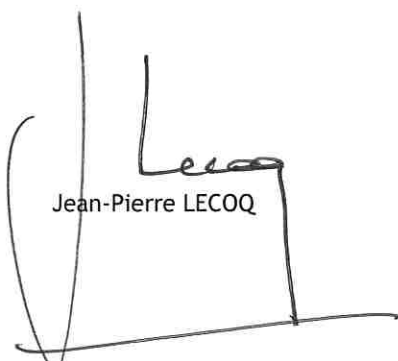
Examen du projet de délibération **DAC-2026-234** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 9 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2026-06-037

2026-DAC-347

08 juin 2026

Subventions (934.500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association
au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens.

Vu le rapport présenté par Monsieur Olivier SOLERE Conseiller
d'arrondissement ;

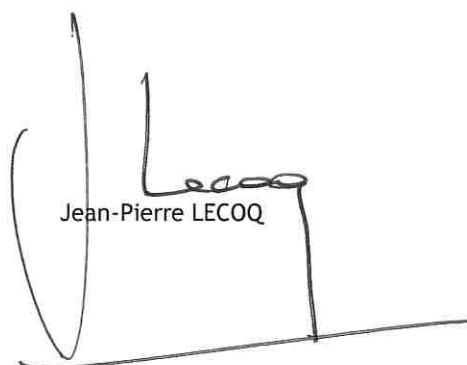
Examen du projet de délibération **DAC-2026-347** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités
Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional
d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 9 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2026-06-038

2026-DAE-95

08 juin 2026

Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris.

Vu le rapport présenté par Madame Iris BERTHOMIER, Adjointe au Maire d'arrondissement ;

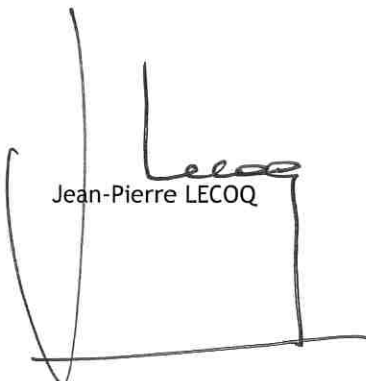
Examen du projet de délibération **DAE-2026-95** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 9 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2026-06-039

2026-DFPE-224

08 juin 2026

Subventions (16 834 431 euros), avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant.

Vu le rapport présenté par Madame Chantal LAMBERT-BURENS, 1^{ère} Adjointe au Maire d'arrondissement ;

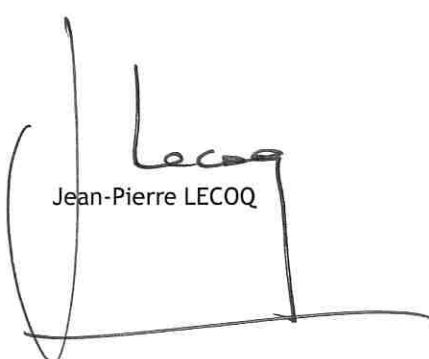
Examen du projet de délibération **DFPE-2026-224** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 9 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION 2026-06-040**

2026-DPE-20

08 juin 2026

Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi.

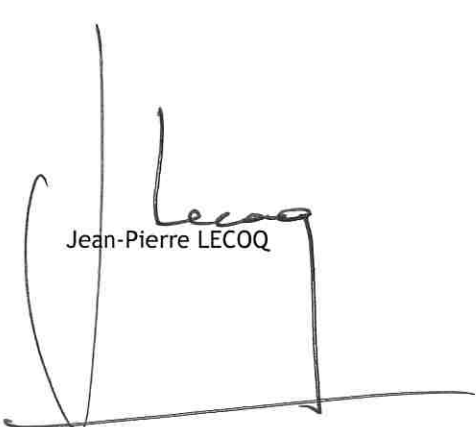
Vu le rapport présenté par Madame Iris BERTHOMIER, Adjointe au Maire d'arrondissement ;

Examen du projet de délibération **DPE-2026-20** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 9 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2026-06-041

2026-DSOL-55

08 juin 2026

Subventions de fonctionnement (315 620 euros) et subventions d'investissement (301 504 euros) soit 617 124 € pour 14 associations mettant en place des actions d'aide alimentaire et de solidarité.

Vu le rapport présenté par Madame Florence de VARAX, Conseillère d'arrondissement ;

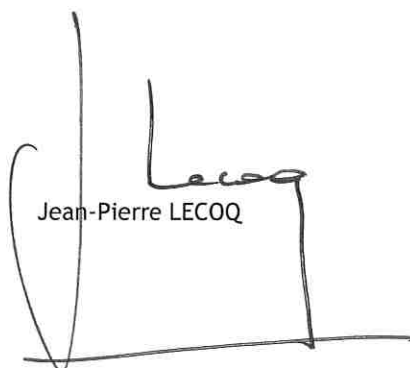
Examen du projet de délibération **DSOL-2026-55** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 9 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION 2026-06-042**

2026-06-020

08 juin 2026

Adoption du règlement intérieur des conseils de quartiers du 6^e arrondissement.

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2143-1 ;

Vu l'article L 2511-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération du conseil d'arrondissement en date du 5 mars 2002 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Conseiller de Paris, Maire du 6^e ;

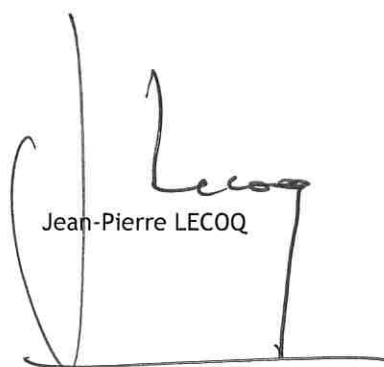
Examen du projet de délibération **062026020** ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Article unique : Le règlement intérieur des conseils de quartiers du 6^e arrondissement, annexé à la présente délibération, est adopté.

Un avis favorable est donné à la majorité des votants avec 8 voix pour (Jean-Pierre LECOQ avec le pouvoir de Charles FLOBERT, Chantal LAMBERT-BURENS, Iris BERTHOMIER, Florence de VARAX avec le pouvoir d'Arielle BEAUCAMPS, Paul MARIA, Olivier SOLERE), et 1 abstention (Céline HERVIEU).

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2026-06-043-1

2026-06-0023

08 juin 2026

Vœu émis par Madame Céline HERVIEU Vœu relatif à la création et la publication de critères de cotation pour l'attribution des places en crèches dans le 6^e. (V062026023)

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2511-12 et L.2143-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, et notamment son article 23 ;

- Considérant la compétence obligatoire dont dispose désormais la ville de Paris, comme toutes les communes de France depuis le 1er janvier 2025, de la mise en œuvre du service public de la petite enfance sur son territoire ;
- Considérant le fait que l'attribution des berceaux est cependant une compétence du Maire d'arrondissement, à travers la commission d'attribution des places en crèches qui se réunit plusieurs fois dans l'année ;
- Considérant la situation de pénurie de professionnels et les difficultés de recrutement qui conduisent inévitablement à geler certains berceaux dans notamment dans les crèches municipales, engendrant une dégradation de la capacité d'accueil des différents arrondissements et notamment dans le 6^e ;
- Considérant la nécessité de défendre la transparence dans l'attribution des places en crèches compte tenu du nombre de demandes supérieur à celui de l'offre réelle d'accueil à Paris et dans le 6^e ;
- Considérant le fait que de nombreux arrondissements ont d'ores et déjà, depuis plusieurs années, mis en place un système de cotation des dossiers d'attribution des places en crèches et que les bilans de ceux-ci sont satisfaisants et prouvent la réponse aux enjeux de transparence et d'objectivité nécessaires et attendus par les familles parisiennes.

Sur proposition de Céline Hervieu, Conseillère de Paris, et membre du Groupe Socialistes Place publique et divers gauche, le conseil d'arrondissement

EMET LE VŒU :

- Que la Mairie du 6^e arrondissement, en concertation avec la DFPE, les membres de la commission d'attribution, et l'adjointe en charge de la petite enfance, organise la mise en place d'une grille de critères de cotation pour objectiver l'attribution des places en crèches dans le 6^e arrondissement.
- Que la Mairie du 6^e arrondissement s'engage à publier sur le site de la Mairie du 6^e les critères de cotations de façon transparente et accessible pour tous les parents qui le souhaitent.

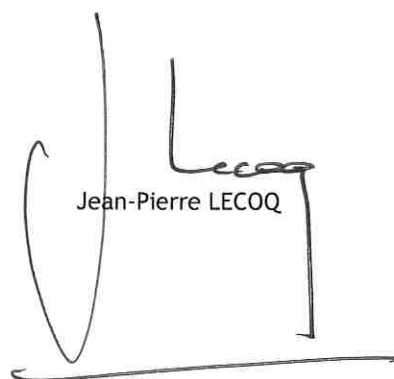
CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION 2026-06-043-2**

2026-06-023

08 juin 2026

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Le vœu présenté par Madame Céline HERVIEU est rejeté à la majorité des votants avec 8 voix contre (Jean-Pierre LECOQ avec le pouvoir de Charles FLOBERT, Chantal LAMBERT-BURENS, Iris BERTHOMIER, Florence de VARAX avec le pouvoir d'Arielle BEAUCAMPS, Paul MARIA, Olivier SOLERE), et 1 voix pour (Céline HERVIEU).

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2026-06-044-1

2026-06-0024

08 juin 2026

Vœu émis par Madame Céline HERVIEU relatif aux conséquences des réformes annoncées sur les étudiant·es étranger·es, l'accès au logement et l'accès à l'enseignement supérieur dans le 6^e arrondissement. (V062026024)

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2511-12 et L.2143-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, et notamment son article 23 ;

- Considérant que Paris demeure une capitale universitaire internationale et que le 6^e arrondissement, par la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur, bibliothèques, lieux d'étude et résidences étudiantes, est particulièrement concerné par les conditions d'accueil et de vie des étudiant·es ;
- Considérant que le projet de loi de finances pour 2026 prévoit, sous réserve des textes d'application, la suppression des aides personnelles au logement pour la quasi-totalité des étudiant·es étranger·es extracommunautaires non boursier·es à compter du 1er juillet 2026, ce qui serait de nature à aggraver fortement leur précarité et leurs difficultés d'accès au logement ;
- Considérant que seuls les étudiant·es étranger·es boursier·es resteraient éligibles à cette aide, excluant de fait la majorité des étudiant·es internationaux concerné·es, alors même que le coût du logement à Paris constitue déjà un obstacle majeur à la poursuite d'études ;
- Considérant que le Gouvernement a également annoncé ou préparé un relèvement des conditions de ressources exigées pour l'obtention du visa étudiant, susceptible de renforcer encore la sélection par l'argent et de freiner l'accès aux études pour les jeunes issu·es de milieux modestes ;
- Considérant que d'autres mesures récentes ou en préparation relatives aux droits d'inscription des étudiant·es extracommunautaires s'inscrivent dans une logique cumulée de durcissement, qui risque d'éloigner durablement de l'enseignement supérieur français une partie des étudiant·es les plus précaires ;
- Considérant que ces évolutions sont contraires à l'objectif d'égalité d'accès aux études supérieures, à la diversité sociale et à l'attractivité universitaire, et qu'elles auront des conséquences concrètes sur les publics accueillis dans les établissements situés à proximité ou sur le territoire du 6^e arrondissement ;
- Considérant que le Conseil du 6^e arrondissement, sans méconnaître la compétence de l'État en la matière, est légitime à alerter sur les effets locaux de ces réformes et à défendre l'accueil des étudiant·es, le droit au logement et l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur ;

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2026-06-044-2

2026-06-0024

08 juin 2026

Sur proposition de Céline Hervieu, le Conseil du 6^e arrondissement

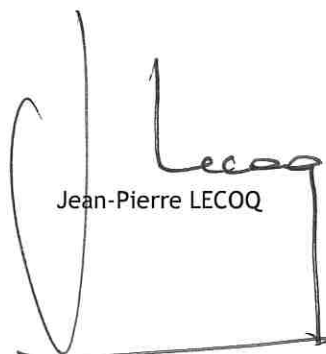
EMET LE VŒU :

- Que le Maire de Paris intervienne auprès du Gouvernement afin de demander le retrait, la révision ou, à tout le moins, la suspension de la suppression des APL pour les étudiant·es étranger·es non boursier·es, tant que les conséquences sociales de cette mesure n'auront pas été sérieusement évaluées ;
- Que le Maire de Paris interpelle le Gouvernement sur le relèvement annoncé des conditions de ressources pour le visa étudiant, afin qu'aucune réforme ne vienne renforcer la sélection par l'argent à l'entrée du territoire ;
- Que la Ville de Paris soutienne les étudiant·es les plus exposé·es à la précarité, en particulier les étudiant·es internationaux, par un renforcement des dispositifs d'aide d'urgence, d'accès au logement, et de solidarité étudiante ;
- Que la Ville de Paris rappelle, pour le territoire du 6^e arrondissement comme pour l'ensemble de la capitale, que l'accueil des étudiant·es venu·es du monde entier constitue une richesse pour Paris et un enjeu d'intérêt général.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Le vœu présenté par Madame Céline HERVIEU est rejeté à la majorité des votants avec 8 voix contre (Jean-Pierre LECOQ avec le pouvoir de Charles FLOBERT, Chantal LAMBERT-BURENS, Iris BERTHOMIER, Florence de VARAX avec le pouvoir d'Arielle BEAUCAMPS, Paul MARIA, Olivier SOLERE), et 1 voix pour (Céline HERVIEU).

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2026-06-045-1

2026-06-0025

08 juin 2026

Vœu présenté par M. Jean-Pierre LECOQ et la majorité municipale relatif au retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles publiques parisiennes et à la suppression des temps d'activités périscolaires. (V062026025)

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2511-12 et L.2143-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, et notamment son article 23 ;

- Considérant que plus de 90 % des communes de France sont revenues à la semaine de 4 jours, constatant les bénéfices sur la fatigue des enfants ;
- Considérant que ce rythme actuel des 4 jours et demi engendre également une rotation incessante des personnels sur des contrats de quelques heures à peine, favorisant l'instabilité des équipes et les défaillances de recrutement ;
- Considérant la perte de confiance des familles envers le personnel recruté dans le périscolaire par la Ville ;
- Considérant que la coupure du mercredi permettra aux enfants un repos salvateur et aux familles une meilleure organisation de leur vie quotidienne ;
- Considérant que la persistance de ce système dérogatoire à Paris aggrave la crise systémique du périscolaire en rendant les plannings illisibles et ingérables ;
- Considérant que l'intérêt supérieur de l'enfant et l'attractivité des métiers de l'animation commandent une simplification urgente des rythmes scolaires ;

Le Conseil d'Arrondissement sur proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ et de la majorité municipale

EMET LE VOEU :

- Que la Ville de Paris acte l'abandon de la semaine de 4 jours et demi et organise le retour à la semaine scolaire de 4 jours dès la rentrée scolaire prochaine dans le 6^e arrondissement
- Que la Ville de Paris renonce à toute opération visant à changer les modalités des temps d'activités périscolaires et supprime définitivement ce dispositif.

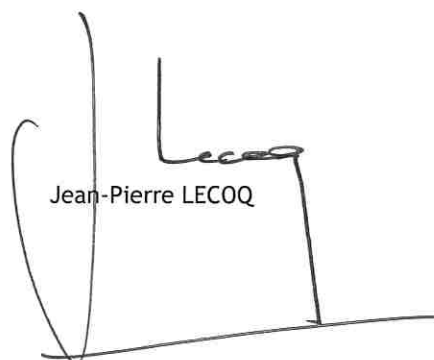
CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION 2026-06-045-2**

2026-06-025

08 juin 2026

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Le vœu présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ et la majorité municipale est adopté à la majorité des votants avec 8 voix pour (Jean-Pierre LECOQ avec le pouvoir de Charles FLOBERT, Chantal LAMBERT-BURENS, Iris BERTHOMIER, Florence de VARAX avec le pouvoir d'Arielle BEAUCAMPS, Paul MARIA, Olivier SOLERE), et 1 voix contre (Céline HERVIEU).

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION 2026-06-046-1**

2026-06-0026

08 juin 2026

Vœu présenté par M. Jean-Pierre LECOQ et la majorité municipale relatif à la réorganisation du temps périscolaire du soir autour d'études dirigées de 16h30 à 18h00. (V062026026)

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2511-12 et L.2143-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, et notamment son article 23 ;

- Considérant que le morcellement des activités périscolaires actuelles nuit à la cohérence éducative et fatigue inutilement les élèves en fin de journée ;
- Considérant que les conditions de travail dégradées des agents ne permettent pas de mener des projets d'animation complexes et sécurisés en fin de journée ;
- Considérant que l'organisation actuelle des temps du soir, en raison des manques de moyens humains s'apparente souvent à de la simple garderie ;
- Considérant la perte de confiance des familles envers le personnel recruté par la Ville et, plus largement, envers l'enseignement public ;
- Considérant qu'aujourd'hui, il existe des études surveillées, encadrées par des animateurs ;

Le Conseil d'Arrondissement sur proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ et de la majorité municipale

EMET LE VOEU :

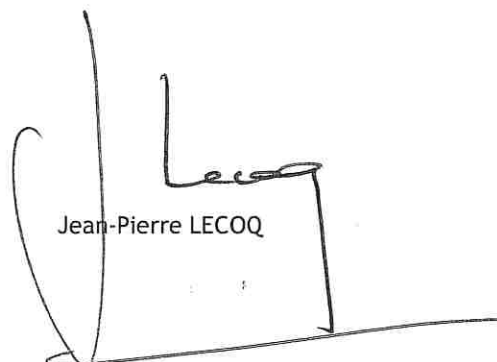
- Que la Ville de Paris mette en place des études dirigées les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h en école élémentaire.

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION 2026-06-046-2****2026-06-0026**

08 juin 2026

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Le vœu présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ et la majorité municipale est adopté à la majorité des votants avec 8 voix pour (Jean-Pierre LECOQ avec le pouvoir de Charles FLOBERT, Chantal LAMBERT-BURENS, Iris BERTHOMIER, Florence de VARAX avec le pouvoir d'Arielle BEAUCAMPS, Paul MARIA, Olivier SOLERE), et 1 voix contre (Céline HERVIEU).

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

08 juin 2026

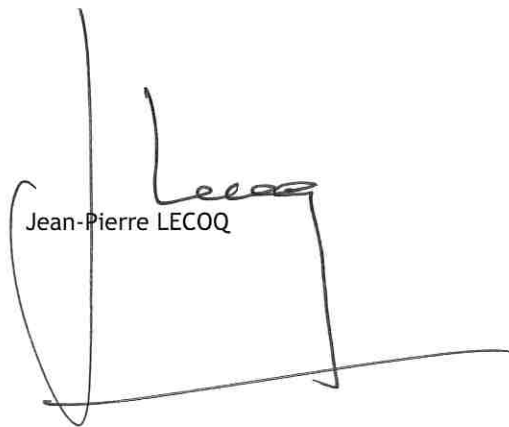
CERTIFICAT

Le maire du 6^e arrondissement

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT,
Les délibérations adoptées par le conseil d'arrondissement lors de sa séance
du lundi 08 juin 2026 ont fait l'objet d'une publication électronique sur le
site internet de la mairie d'arrondissement pour une durée de 2 mois.

Fait à PARIS, le 09 juin 2026

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ